



## INSTRUCTIONS DE COURSE Types 2025-2028

Mise à jour mars 2025

### REGATE DEPARTEMENTALE OPEN SKIFF

23 NOVEMBRE 2025

LA POINTE D'ARRADON 56610

CLUB NAUTIQUE D'ARRADON

Grade 5B

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.*

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréction du jury, être inférieure à une disqualification.*

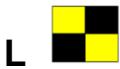
#### 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Le règlement sportif du championnat départemental du Morbihan.
- 1.4 L'avis de course et son annexe.
- 1.5 Les règles de la classe de la série dans laquelle vous vous inscrivez.
- 1.6 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée en version électronique sur le groupe <https://chat.whatsapp.com/F8arx1CPy5IAqYdVNs2buk> au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 sur le groupe <https://chat.whatsapp.com/F8arx1CPy5IAqYdVNs2buk> la veille du jour où il prendra effet.

- 2.2 Des modifications à une ou des instructions de course peuvent être faites sur l'eau avant le départ de la course de la classe/série concernée : Le comité de course enverra alors le pavillon



sur le bateau comité et communiquera l'information sur le canal VHF de la course et/ou à la voix.

### **3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information en façade des locaux du CN Arradon le jour de l'épreuve et en version électronique sur le groupe , <https://chat.whatsapp.com/F8arx1CPy5IAqYdVNs2buk>.

### **4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]**

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

### **5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé en partie haute de la cale de mise à l'eau.  
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

### **6. PROGRAMME DES COURSES**

6.1

Date	Classe	Classe
<b>23 novembre 2025</b>	<b>Open Skiff</b>	-----

6.2

Date	Briefing coureurs	Mise à disposition de la première course du jour
<b>23 novembre 2025</b>	<b>10 h 00</b>	<b>11 h 30</b>

6.3 Il n'y aura pas de signal d'avertissement départ après **15 h 30**

6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

### **7. PAVILLONS DE CLASSE**

Pavillon de classe OPEN SKIFF.

### **8. ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE** de l'Avis de course.

### **9. LES PARCOURS**

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Parcours longue distance :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

### **10. MARQUES**

10.1

Départ	Parcours	Changement de parcours	Arrivée
Bateau comité Pavillon orange Bouée blanche	Bouée 1 jaune Bouée 2 jaune Bouée 3 jaune	Sans objet	Bateau comité Pavillon bleu Bouée fine jaune

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

**Sans objet.**

### **11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## **12. LE DEPART**

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrême tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrême bâbord.
- 12.2 **PROCEDURE**
- 5' Envoi du signal d'avertissement (pavillon de série). Un signal sonore.  
4' Envoi du signal préparatoire (P, U ou noir). Un signal sonore.  
1' Amenée du signal préparatoire. Dernière minute avant départ. Signal sonore long.  
0' Départ. Amenée du signal d'avertissement. Un signal sonore.  
L'absence de signal sonore ne peut donner lieu à réparation.
- 12.3 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## **13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

- 13.1 Sans objet

## **14. L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## **15. SYSTEME DE PENALITE**

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>	Temps limite pour finir après le 1 <sup>er</sup>
<b>Open Skiff</b>	<b>35 minutes</b>	<b>60 minutes</b>	<b>20 minutes</b>

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **20 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

## **17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

L'intention de réclamer doit être signalé au Comité de course après l'arrivée de chaque course courue.

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans les locaux du CN Arradon.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans les locaux du CN Arradon. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## **18 CLASSEMENT**

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand 2 courses ou moins ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand trois courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## **19 REGLES DE SECURITE**

19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) sera mis en place en façade des locaux du CN Arradon.

Sortie : Confirmation d'inscription vaut émargement.

Retour : Feuille d'émargement devant locaux du CNArradon.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

Le port d'un équipement de flottabilité individuel homologué est obligatoire pour tous les concurrents. A défaut une sanction sera appliquée sans instruction.

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury (**Sans Objet**)

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.3 [DP] Un bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou rating valide.

## **22. BATEAUX OFFICIELS et accompagnateurs**

Les bateaux officiels pourront être identifiés.

Les bateaux accompagnateurs pourront être incorporés au système de sécurité.

Les bateaux accompagnateurs pourront être sollicités sur simple demande par le comité de course ou la sécurité générale.

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs pourront être identifiés.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

**25. EMPLACEMENTS**

**Sans objet**

**26. PRIX**

Des prix seront distribués aux:

Premier, second et troisième du classement général.

La / les 3 premières féminines si elles ne sont pas déjà primées.

Le / les 3 premiers garçons s'ils ne sont pas déjà primés.

**Arbitres désignés :**

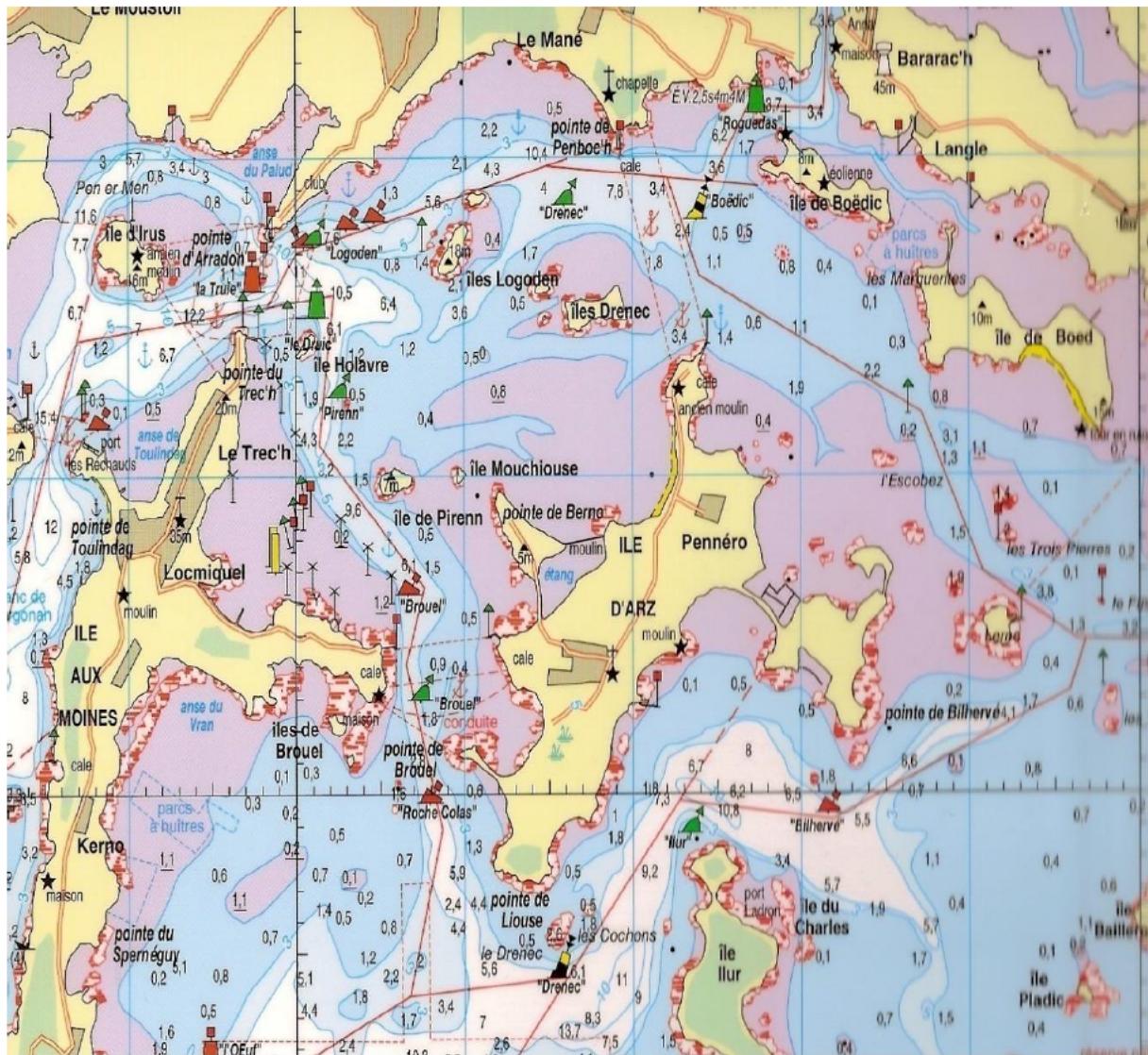
Président du comité de course : Philippe Paquier

Président du comité technique :

Président du jury : CRA

Résultats: Patricia Holl

## **ANNEXE BALISAGE ZONES DE COURSE**



**ANNEXE PARCOURS DU 23/11/2025**

**Open Skiff : D, 1, 2, 3, 2, 3, A.**  
**Open Skiff Réduit : D, 1, 2, 3, A.**



Pavillon S = Parcours réduit

